

Formation - Les bases de la comptabilité

Acquérir les bases de la comptabilité d'entreprise

Comptabilité, gestion, finance

Comptabilité, gestion, finance

CODE : 3118 | Mise à jour : 24/12/2025

Objectifs

- Réaliser les travaux courants de la comptabilité
- Réaliser la préparation de la fin d'exercice comptable et présenter des indicateurs de gestion

Contenu de la formation

Assurer les travaux courants de comptabilité

- Le bilan d'ouverture et la variation de bilan en cours d'exercice
- Le fonctionnement des comptes de l'entreprise
- La Balance comptable, Le compte de résultat, le journal comptable
- La facturation clients et fournisseurs et la facturation des avoirs
- La facturation clients et fournisseurs en monnaie étrangère et les échanges intracommunautaires
- L'enregistrement comptable des emballages
- La déclaration de TVA sur les débits et sur les encaissements
- Etablir un état de rapprochement bancaire et les opérations qui en découlent
- l'utilisation du logiciel Ciel Compta

Préparer la fin de l'exercice comptable et les indicateurs de gestion

- Les amortissements des immobilisations
- Les provisions pour dépréciations d'actifs et les provisions pour risques et charges
- Les régularisations sur charges et produits
- La répartition primaire et la répartition secondaire des charges
- La valorisation des stocks
- Les différents coûts : achat , production et revient
- L'analyse du compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion
- Le budget de trésorerie

FORMATION PRÉSENTIELLE

PUBLIC CIBLE

Personnes en reconversion préparant un titre professionnel (secrétaire comptable, assistant comptable)

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

DURÉE

30 jours (210 heures)

SESSION INTRA

Nous consulter

GROUPE

Maximum 12 personnes

Modalités pédagogiques

- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Suivi, évaluation et sanction

Suivi et évaluation des résultats

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Mises en situations

Sanction de formation

- Remise d'une attestation de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Veuillez faire connaître vos besoins au plus tôt lors de nos échanges. La prise en compte d'un besoin spécifique peut nécessiter un délai pour étudier les modalités d'adaptation ou d'orientation.

Taux de satisfaction des stagiaires

Issus des évaluations de satisfaction à chaud des stagiaires.

 88% (24 avis)

Taux de validation de la formation

Issus des résultats de l'atteinte des objectifs par les stagiaires (Acquis et En cours d'acquisition).

Non renseigné



Lionel Avril

Formateur Gestion, Comptabilité et Finance

LA Formation Conseil

Formations sur les logiciels de gestion commerciale et de comptabilité. Formations en gestion, comptabilité, finance et fiscalité.



06 03 16 53 92

lionel.avril@gmail.com

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/lionel-avril-22bb2016a/>

Biographie

- Dix ans en cabinet comptable
- Dix ans de formation : aux professionnels sur les logiciels de gestion commerciale et comptabilité et à des alternants en Bts et Bac+3
- Parrain d'une entreprise pour Initiative Vendée Bocage
- Intervenant pour Retravailler auprès des futurs créateurs d'entreprise
- Habilitation jury professionnel au titre formateur professionnel d'adultes
- Encadrement d'apprenants dans une entreprise d'entraînement pédagogique

Diplômes et formations

1997 : DES (ex DSCG) Diplôme d'études supérieures de l'INTEC du CNAM

1995 : DECF (ex DCG)Diplôme d'études comptables et financières, Lycée St Pierre de la Joliverie

1993 : DPECF Diplôme préparatoire aux études comptables et financières, ISEG Nantes

1992 : Baccalauréat série C (scientifique), Lycée Jean XXIII Les Herbiers



L'OUVRE-BOITES

Coopérative d'Activité et d'Emploi - Pôle formation
20, allée de la Maison Rouge 44000 Nantes

Téléphone : 02 28 21 65 10

Courriel : contact@corymbe.coop

Nos CGV : www.corymbe.coop/cgv/



www.corymbe.coop

Enregistré auprès du préfet de la Région Pays-de-la-Loire

N° de déclaration d'activité : 52 44 04429 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat